



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-01.
- Les objectifs du projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-01 sont d'encadrer la démolition de certains types d'immeubles, ainsi que d'encadrer la démolition d'immeubles patrimoniaux.
- Ce projet de règlement touche l'ensemble du territoire de la municipalité.
- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 3 avril 2023 à 19h30, à la salle du conseil située au 70, rue de la Rivière. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 70, rue de la Rivière à Saint-Joseph-de-Lepage, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-de-Lepage, ce 15 mars 2023.

Tammy Caron
Directrice générale et greffière-trésorière